

---

**De:** Michel\_Laferriere@ssss.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 27 mai, 2003 09:44  
**À:** LES-Matane@bape.gouv.qc.ca  
**Objet:** À propos de l'urgence d'autoriser le LES de Matane

Je tiens à souligner à la Commission que le LES de Rivière-du-Loup a 1,200,000 m.cu. d'autorisé dans sa future phase D et qu'il pourrait être intéressé à recevoir temporairement des déchets de l'extérieur; pour plus de précision vous pouvez contacter le responsable M. Alain Michaud à la Ville de Rivière-du-Loup. St-Philippe-de-Néri (MRC Kamouraska) a aussi de la place dans son LES conforme mais je ne connais pas leur volonté.

Donc l'urgence est moins ...urgente.